Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260126-2026_01_03-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Saint Jean Sur Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAUVEL Marc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CRESPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, Mme TRAVERS Patricia.

Excusé : M. MESTRARD Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : Mme LERAY Stéphanie

2026-01-03 – Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police - Année 2026

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la répartition du produit des amendes de police est règlementée par les articles R 2334-10, 11 et 12 du Code Générale des Collectivités Territoriales. En application de ces articles, et notamment de l'article R 2334-11, la répartition est réalisée par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires ainsi que le montant des attributions à verser pour le financement de projets qui ne sont pas réalisés et qui s'inscrivent dans une démarche de sécurité routière.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour l'aménagement de l'allée piétonne. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de faire la demande de subvention 2026 auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
Marc FAUVEL

Secrétaire de séance
Mme LERAY Stéphanie

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)